

■ DORDOGNE

Le Préfet appelle à la vigilance sur la consommation de l'eau

Lors d'une visite au Syndicat mixte des eaux de la Dordogne, qui vient de se doter d'un nouvel outil de contrôle de l'activité des nappes d'eau, le préfet Jean-Sébastien Lamontagne indique avoir placé le département de la Dordogne en état de vigilance.

Sophie Alary
redactiondl@dordogne.com

Alors que des records de chaleur sont déjà enregistrés en ce début d'été, le préfet de la Dordogne a profité de sa visite au Syndicat mixte des eaux de la Dordogne (SMDE24) pour appeler les citoyens à rester responsables dans leurs usages de l'eau. Le Comité de ressource en eau (CRE), qui rassemble autour du préfet les différents acteurs impliqués dans la gestion et le suivi des ressources en eau, a pris la décision la semaine dernière de placer l'ensemble du département de la Dordogne en vigilance.

”
Tous les citoyens doivent être économes en eau.

« L'alimentation en eau potable dans le département se fait pour l'essentiel à travers des nappes souterraines plutôt que via les cours d'eau et les sources, même s'ils existent » explique Jean-Sébastien Lamontagne. « Les nappes se rechargent généralement pendant l'hiver mais, cette année, il a peu plu et le déficit de recharge en eau s'est creusé par rapport à l'année précédente, il est de 20 % dans le département de la Dordogne (contre 13 % en 2022) ».

Même si, à ce stade, il n'y a pas d'alerte particulière dans le département, le préfet justifie la mesure de vigilance par une situation qui s'est dégradée. « Nous



Le préfet, Sébastien Lamontagne, dans les locaux du SMDE24, à sa gauche le président du syndicat, Marc Mattera. Photo Jean-Baptiste Marty

devons tous être économes en eau », insiste-t-il, ne cachant pas qu'il pourrait être amené à imposer des mesures restrictives en fonction de l'évolution du niveau des nappes dans les prochaines semaines. Jean-Sébastien Lamontagne égrène une liste de bonnes pratiques déjà connues des concitoyens mais toujours essentielles à rappeler, comme ne pas laisser couler l'eau du robinet, prendre une douche plutôt qu'un bain, optimiser les appareils de lavage ou encore ne pas arroser en pleine journée. L'occasion de rappeler aussi que le Conseil départemental a mis en place une aide financière pour l'achat, par foyer, d'un récupérateur d'eau.

Si la Préfecture devait prendre la décision de passer du niveau vigilance au niveau alerte, des interdits de lavage ou d'arrosage pendant la journée seraient notifiés conformément à l'Arrêté cadre interdépartemental (ACI) du sous bassin de la Dordogne, qui définit les mesures de limitation ou de suspension provisoire de l'usage de l'eau.

Un outil pour alerter en temps réel

Le projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE), que le préfet avait présenté en avril dernier dans nos pages, est désormais activé. C'est dans ce cadre-là que le SDME24, qui fait partie du Comité ressource en eau, s'est doté d'un nouvel outil qui permet en temps réel d'avoir des informations sur le niveau des différentes nappes.

Le logiciel, opérationnel depuis le 13 juin, fournit des données actualisées toutes les semaines via les dix-sept syndicats territoriaux intercommunaux adhérents au SDME24, qui ont été dotés pour l'occasion d'instruments de mesure. L'outil renseigne la courbe

de débit des nappes d'eau, il calcule aussi le cumul de la pluviométrie du mois précédent ainsi que la pluviométrie prévisionnelle et définit en conséquence des niveaux d'alerte.

« C'est véritablement un outil d'aide à la décision », assène le préfet, qui indique que l'enjeu est d'abord de sécuriser les 230 points de forage que compte le département, sans exclure la possibilité de nouveaux forages si nécessaire dans les mois et les années à venir.

L'interconnexion entre les réseaux d'eau

Marc Mattera, le président du SMDE24, rappelle que la mission première de son organisation est de protéger les ressources en eau du département. Le SMDE regroupe la quasi-totalité des syndicats territoriaux du département, à l'exception des territoires de Montpon et de Nontron. « Notre devise, c'est d'apporter de l'eau de qualité, en quantité suffisante et au prix le plus juste », insiste-t-il.

Une étude, menée actuellement avec l'appui de l'Agence de l'eau, cartographie l'ensemble des interconnexions entre les 230 points de forage. Le but : mettre en place un schéma départemental de l'interconnexion entre les réseaux d'eau. « Avec ça, on devra pouvoir dépanner une commune à n'importe quel endroit le plus rapidement possible ».

Cela aura évidemment un coût : un kilomètre de réseau coûte entre 120 000 et 130 000 euros, et la création d'une nouvelle interconnexion nécessite en moyenne entre 2 et 6 km de réseau. Le président du SMDE affirme que son syndicat pourra garantir 19 km de réseau chaque année. « Pour le reste, nous ferons appel à l'État, à la Région et même si nécessaire à l'Union européenne ».

Sarlat-la-Canéda

L'hôpital dément « rationner les repas »

En réponse à un article paru dans notre édition du lundi 10 juillet, le centre hospitalier de Sarlat a tenu à s'exprimer. C'est sur un propos de Nicole Marty, membre du collectif de défense de l'hôpital de Sarlat, interrogée par DL à la veille d'une manifestation, que la direction a tenu à se défendre. « À l'hôpital de Sarlat, ils ont dû rationner les repas car il fallait faire des économies », posait-elle alors, en lien avec une problématique de fonds. « Petit-déjeuner, déjeuner, collation et dîner sont systématiquement distribués aux patients et résidents, avec prise en compte de leurs goûts et des régimes alimentaires prescrits médicalement. À la demande, des compléments sont distribués en dehors de ces quatre temps systématiques de prise alimentaire, l'apport et l'équilibre nutritionnels faisant partie intégrante du soin », répond la direction qui « dément formellement ces allégations ». Elle ajoute par ailleurs que « le

centre hospitalier de Sarlat, dans le cadre de sa politique de développement durable, lutte contre le gaspillage alimentaire, et veille à la meilleure adéquation entre, les besoins nutritionnels ainsi que l'appétit des patients et résidents, et la composition de leurs plateaux-repas ». Et de préciser que « les propos rapportés semblent faire référence à la mise en place d'une gestion plus rigoureuse des dotations complémentaires mises à disposition des services. Cette politique, qui ne saurait en aucun cas être assimilée à ce qui a été déclaré, s'inscrit dans une dynamique citoyenne vertueuse pour la planète ». Et de conclure que le centre hospitalier de Sarlat « a fait l'objet d'une visite de certification en janvier 2023 au terme de laquelle, la haute autorité de santé a confirmé la qualité et la sécurité des soins qui y sont dispensés ».

Juliette Laferrere

■ MOULEYDIER

Un motard grièvement blessé

Sur un rond-point de la départementale 660, lundi 10 juillet, vers 22h, un motard de 33 ans a été grièvement blessé, après avoir perdu le contrôle de son deux-roues. Inconscient à l'arrivée des secours, cet habitant de la commune de Creysse a été transporté vers un hôpital de Bordeaux.

■ LANOUAILLE

Il fait un malaise et perd le contrôle de son véhicule

Un septuagénaire a fait un malaise, ce mardi 11 juillet, aux alentours de 15h. À l'intersection de la D707 et de la D704, son véhicule a poursuivi son chemin au lieu de tourner, avant d'embourner du mobilier urbain. Il a été transporté à l'hôpital de Saint-Yriex, pour des examens de contrôle.

■ CÉNAC-ET-SAINT-JULIEN

Une automobiliste fait des tonneaux

L'accident s'est produit lundi 10 juillet, sur la RD46. Une automobiliste, en route vers Cénac, avec à son bord trois passagers dont deux enfants de 4 ans et deux mois, a perdu le contrôle de son véhicule à l'entrée d'un virage. Elle a percuté un talus avant de faire des tonneaux et de s'immobiliser sur la chaussée. Les quatre passagers ont été transportés à l'hôpital de Gourdon, pour des examens.

■ PÉRIGUEUX

Un couple devant un juge pour échange de coups

Ce lundi 10 juillet, route d'Angoulême, alertées par une passante, les forces de l'ordre se sont rendues au domicile d'un couple. Sur place, les deux trentenaires se disputent devant un enfant. La femme présente des écorchures et des hématomes, ainsi que des blessures à l'arrière du crâne. Elle accuse son compagnon. Ce dernier est également blessé : lacération, écorchures... il présente des entailles au ventre, faites par un couteau. Mais elle indique « qu'il les a fait lui-même pour faire croire que c'est elle qui l'a blessé », rapporte la police. Ils ont été déférés hier, devant un juge.

Les greffiers appellent à la grève

Ce mercredi 12 juillet, les greffiers de Dordogne devraient se réunir devant le palais de justice, à 13h30, à l'appel de l'intersyndicale. Après une première manifestation la semaine dernière, les greffiers continuent de se mobiliser pour revendiquer une meilleure reconnaissance. La profession s'élève aussi contre un projet de revalorisation salariale et un manque de moyens.

■ COULOUNIEUX-CHAMIER

Un automobiliste refuse de se soumettre à un contrôle routier

Un homme de 27 ans a refusé de se soumettre à un contrôle routier, ce lundi 10 juillet, aux alentours de 18h. Interpellé près du lycée Bertran-de-Born par les forces de l'ordre, celui-ci a continué sa route, à vive allure, jusqu'à la Rampinsolle, où il a finalement été intercepté, sans permis. Alors qu'il a reconnu les faits, il est convoqué pour une CRPC (Comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité), le 24 octobre.



Quelques conseils ont été délivrés, comme éviter de laisser couler l'eau du robinet. Photo DR